

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Altenbergstrasse 66, case postale 511
3000 Berne 25
tél. 031 340 24 24
courriel: kommunikation@refbejuso.ch
internet: www.refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n^o 3/4 / 2015

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	page
Sommaire	
Editorial	2
1 Synode : élections complémentaires	4
2 Synode d'hiver 2014 : corrigendum	5
3 Nouvelle ordonnance : compte épargne-temps	7
4 Processus visionnaire : « Eglise 21 »	7
5 Conférences 2015 : « Eglise 21 »	8
6 Conseillers et conseillères de paroisse : Manuel online	10
7 Dimanche de l'Eglise 2016 : « L'Eglise vous met en lien »	10
8 Révision partielle : Règlement sur les stages	11
9 Collectes 2014 : résultats	13
10 Installations: du nouveau dans sept paroisses	13
11 Marcher pour la paix : Marche de Pâques 2015	14
12 Prochaine Circulaire : délai 15 avril	15

Chère lectrice

Cher lecteur

Pour une fois, il n'est pas question de l' « Evolution des rapports entre l'Eglise et l'Etat » dans la Circulaire. Après l'information aux médias par le directeur de l'Eglise le 27 mars et les prises de position des Eglises et des associations, ce thème sera de nouveau à l'ordre du jour jusqu'en septembre lors du débat au Grand Conseil.

Fin avril, les documents pour le Synode seront envoyés et publiés, étant donné que le Synode va s'exprimer aussi bien à propos du rapport d'experts Muggli/Marti que sur les conclusions du Conseil d'Etat concernant ce rapport.

Pour l'ouverture de la BEA, une édition spéciale et unique d'un « journal d'Eglise » va paraître. Cette publication élaborée conjointement avec l'Eglise catholique romaine et l'Eglise nationale catholique chrétienne thématise les dix champs d'action des Eglises.

De plus, ces prochaines semaines toute une série de tables rondes et autres manifestations sur ce thème auront lieu avec des représentants des Eglises et des politiciens à Berthoud, Wohlen, Münchenbuchsee, Bienne, Langenthal et Berne-St Esprit. Vous trouverez les détails sur le site des paroisses concernées.

A l'occasion d'une série de conférences à Kirchlindach, l'ancien président du Conseil synodal Samuel Lutz s'est exprimé sur le thème « Partenariat comme devoir et chance – Etat et Eglise dans le canton Berne » en précisant quelles sont les raisons historiques, théologiques et juridiques qui ont conduit aux rapports actuels entre l'Eglise et l'Etat dans le canton Berne. La conférence peut être téléchargée à partir de notre site Internet.

Malgré tous les débats sur l'économie et les structures, notre Eglise travaille aussi au niveau du contenu. Ces dernières semaines, des événements réjouissants ont eu lieu :

Au salon MariNatal, le stand des Eglises a distribué plus de 600 roses aux futures mariées et mené bien plus de 600 entretiens avec des couples. Les futurs couples se montraient intéressés ; en règle générale, ils étaient bien informés sur la bénédiction religieuse. « La meilleure des MariNatal jusqu'ici », a dit notre responsable du stand Doria Bigler.

Le Dimanche de l'Eglise placé sous la devise « Faire résonner Temples et Eglises » a été célébré dans les paroisses sous des formes diverses et pleines d'imagination. Des musiques de toutes les sortes et de tous les styles ont été interprétées

par un grand nombre de chœurs, d'orchestres et de solistes dans les églises bien fréquentées.

Le point 4 de la présente Circulaire fournit des informations sur l'état du processus initié par le Synode « Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble » qui va de 2015 à 2017 (page 7).

Enfin, les premières manifestations à l'occasion du jubilé de la Réformation en 2017 s'ébauchent: d'octobre 2016 à avril 2017, le musée historique de Berne consacre une grande exposition spéciale à Niklaus Manuel Deutsch. Les différentes facettes et activités de cet homme si important pour la Réforme sont présentées dans le contexte de l'époque. Une publication concernant l'exposition paraîtra également. Aux archives de l'Etat, des visites guidées seront organisées. Pour sa part, l'Eglise prévoit une série de manifestations. Pour leur réalisation, la paroisse générale de Berne et l'Eglise nationale vont conclure un accord de collaboration. Dès que les premières décisions concrètes seront tombées, nous transmettrons les informations. Il est important que, même dans une période de profonds changements, notre Eglise se préoccupe de ses tâches centrales, à savoir la transmission actualisée de l'Evangile, la diaconie et la communauté.

Actuellement, nous sommes en plein temps de la Passion qui

commence après carnaval et le mercredi des cendres ; avant la Réforme, six semaines de jeûne suivaient les fêtes et les réjouissances. Après la rupture des commandements du jeûne par l'imprimeur Froschauer à Zürich en 1523 – repas de saucisse durant le temps de jeûne – la Réformation commença à se développer sérieusement. Dans l'Eglise réformée, le jeûne céda la place au temps de la Passion qui dirige nos pensées sur le chemin de Jésus vers Jérusalem, sur ses souffrances et sa mort en croix.

Temps de la Passion : temps des soupes de Carême, de la campagne PPP – cette année sous la devise : « Moins pour nous. Assez pour tous » – du jeûne en groupe, des concerts de la Passion et de la préparation à la fête de la résurrection du Christ avec célébration matinale au cimetière et petit déjeuner commun à la maison de paroisse avant le culte de Pâques.

J'espère que vous aurez l'occasion de participer à l'une ou à l'autre manifestation dans votre paroisse et vous souhaite un temps de la Passion propice au recueillement et un temps de Pâques joyeux et ensoleillé !

Avec mes cordiales salutations
Andreas Zeller
Président du Conseil synodal

Afin de compléter les effectifs du Synode en vue de la session d'hiver, il faut procéder à des élections complémentaires. Depuis cette année, la procédure des élections complémentaires diffère en plusieurs points de celle des élections générales. C'est pourquoi le Conseil synodal a édicté une disposition électorale basée sur l'art. 63, al. 3 de la Loi cantonale sur les Eglises nationales bernoises du 6 mai 1945, sur l'art. 2, al. 2 de la Convention entre l'Etat de Berne et de Soleure concernant les conditions ecclésiastiques des paroisses évangéliques-réformées de Bucheggberg et des arrondissements de Soleure, Lebern et Kriegstetten du 23 décembre 1958 et sur l'art. 7, al. 1 du Règlement sur les élections complémentaires au Synode du 28 mai 2013.

Voici le déroulement de la procédure tel qu'il est actuellement prévu :

- Les membres du Synode qui désirent se retirer avant le prochain Synode d'hiver doivent déclarer leur démission jusqu'au **15 juin 2015** au plus tard.
- Le comité de l'arrondissement coordonne alors la procédure pour vérifier le droit aux sièges. En cas de conflit, il cherche à trouver un accord.
- Si le règlement d'organisation de l'arrondissement ne contient aucune autre disposition, c'est l'organisme compétent du conseil de paroisse qui formule une proposition.
- Seules les personnes éligibles peuvent être proposées. Sont éligibles en tant que membres du Synode les personnes de nationalité suisse ou étrangère appartenant à la confession réformée, 18 ans révolus, résidant depuis trois mois dans une paroisse évangélique réformée de la conscription électorale et ayant droit de vote en matière ecclésiastique.
- Si l'arrondissement n'a pas adopté d'autre réglementation, les paroisses ayant droit à des sièges communiquent le nom des personnes éligibles au comité de l'arrondissement jusqu'au **14 août 2015**.
- L'organisme responsable de l'arrondissement procède aux élections complémentaires jusqu'au **21 septembre 2015**.
- Si le nombre des candidats proposés ne dépasse pas celui des personnes à élire, l'organe électoral peut déclarer élus tacitement les candidats en question.
- L'arrondissement informe immédiatement et par écrit la personne concernée de son élection.
- La personne élue a la possibilité de refuser son élection en le notifiant à l'organe électoral dans les cinq jours après avoir reçu l'avis d'élection.

- Dans les dix jours qui suivent les élections, mais au plus tard jusqu'au **12 octobre 2015**, l'arrondissement adresse à la chancellerie des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure une copie du procès-verbal des élections ainsi que d'éventuelles déclarations de non-acceptation.
- Si l'élection s'est faite par bulletin secret, les feuilles ou listes d'élection sont à joindre sous forme scellée.

Le Conseil synodal fixera les délais à respecter dans une disposition électorale juridiquement contraignante. Pour le reste, les dispositions particulières concernant les élections complémentaires de personnes issues de l'arrondissement de Soleure demeurent réservées. Nous remercions les arrondissements ecclésiastiques, les paroisses et toutes les personnes concernées pour leur participation aux élections complémentaires 2015 garantissant un déroulement sans anicroche.

2

Synode d'hiver 2014

Corrigendum : procès-verbal des décisions

Dans le numéro 1/2 / 2015 de la Circulaire, le procès-verbal des décisions du Synode contenait malheureusement des erreurs. Pour la bonne forme, nous reproduisons ci-dessous la version correcte des décisions concernées.

Point 3: Ordonnance concernant l'attribution des postes d'ecclésiastique réformé évangélique rémunérés par le canton (OAPR) ; droit de préavis et de proposition du Synode ; décision

Décision :

1. Le Synode prend acte de la révision de l'ordonnance concernant l'attribution des postes d'ecclésiastique réformé évangélique rémunérés par le canton.
2. Il exerce son droit de préavis et de proposition en ce qui concerne le projet de nouvelle ordonnance et précise les points qu'il approuve et ceux qu'il rejette ou sur lesquels il dépose une proposition de modification.

Le Synode demande de ne pas abaisser les délais de résiliation plus que nécessaire pour atteindre les objectifs d'économie.

En particulier, le Synode demande

- que l'art. 14, al. 1, lit. a soit modifié comme suit : « douze [au lieu de neuf] mois pour les pasteurs et pasteurs soumis à l'obligation de résidence. »

- Et par conséquence, l'art. 13, al. 2 : « [...] en cas de vacance, 18 [au lieu de 15] mois [...] »
3. La prise de position du Synode à l'intention de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques se fonde sur les débats au Synode. Elle est signée au nom du Synode par le Bureau du Synode.

Point 4: Procès-verbal du Synode d'été du 20 mai 2014 ; adoption

Approbation :

Le procès-verbal du Synode d'été du 20 mai 2014 est approuvé avec la modification suivante : p. 83 : le nom de la première signataire est le suivant : Heidi Federici Danz, Grossaffoltern (sans trait d'union et non pas Grosshöchstetten).

Point 12 : Edition d'un magazine pour les membres des autorités, les collaboratrices et collaborateurs et les personnes travaillant à titre bénévole et honorifique ; décision

Décision :

Le Synode décide d'éditer un magazine pour les membres des autorités, les collaboratrices et collaborateurs et les personnes travaillant à titre bénévole et honorifique.

Il prend acte que l'édition de ce magazine entraînera une augmentation des coûts d'un montant total net de CHF 110'000 par année sous les postes 032 (Service de la communication) et 130 (charges supra-sectorielles) et nécessitera 78,4% de poste.

Le Conseil synodal établit à l'intention du Synode pour la session d'été 2017 un rapport sur l'introduction du magazine de l'Eglise et fait une proposition pour son développement et sa continuation.

Point 20 : Questions

Le Conseil synodal répond à deux questions concernant :

- l'annonce des installations des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux et des catéchètes dans la circulaire du Conseil synodal et
- l'évocation des ministères socio-diaconal et catéchétique dans les règlements d'organisation des arrondissements ecclésiastiques et des paroisses.

3

Nouvelle ordonnance Compte épargne-temps

Dans sa séance du 13 novembre 2014, le Conseil synodal a adopté une nouvelle Ordonnance relative au compte épargne-temps. Le compte épargne-temps (CET) est un compte individuel qui enregistre les jours de vacances non pris ou les primes de fidélité non utilisées.

La nouvelle ordonnance fixe notamment les principes de la création de ce compte et règle sous quelle forme les crédits peuvent être retirés. Elle s'applique aux collaborateurs/-trices engagés sous le droit public des Services généraux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Cependant, les dispositions de l'ordonnance sont également applicables (par analogie) aux paroisses, pour autant que celles-ci renvoient dans leurs réglementations au droit du personnel des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

L'Ordonnance relative au compte épargne-temps est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2014. Elle figure sous le numéro 48.070 au Recueil des lois ecclésiastiques RLE.

Vous avez la possibilité d'en commander une version imprimée en envoyant une enveloppe-réponse affranchie aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25.

4

Poser des questions, trouver des réponses, Etre Eglise Processus visionnaire Eglise 21

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se réforment. Elles développent une vision 21 comprenant différentes idées directrices. Ce processus a été lancé suite à une motion soumise au Synode. Placé sous la devise « Poser des questions – Trouver des réponses – Etre Eglise », il s'étendra de 2015 à 2017.

Ce processus se veut ouvert et n'entend pas préjuger du résultat. Il va par conséquent donner à toute personne résidant dans les régions de notre ressort territorial la possibilité de s'exprimer. Pour l'heure, il est impossible de dire ce qu'il en ressortira. Vision 21 naîtra d'une démarche commune au cours des trois prochaines années et en trois étapes.

2015 : première étape, Poser des questions. *Question directrice : Quelles sont les questions auxquelles il s'agit de répondre en chemin vers la vision Eglise 21 ?* Tout un chacun est invité à formuler des questions. Les conférences

que le Conseil synodal organise en août et septembre (cf. article n° 5 de cette Circulaire) offrent une excellente occasion pour ce faire, tout comme les manifestations liées au processus visionnaire dans les paroisses – et dès l'été 2015 le site Internet www.eglise21.refbejus.ch.

2016 : deuxième étape, Trouver des réponses. En été, le Synode de réflexion PLUS trouve les réponses aux questions essentielles.

2017 : troisième étape, Etre Eglise. Le Synode d'été adopte la vision Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble. Cette vision naîtra des réponses données. En septembre 2017, une grande manifestation mettra un point final au processus et lancera la mise en œuvre.

Vous trouverez davantage d'informations dans le papillon « Vision Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble : poser des questions – trouver des réponses – être Eglise » qui est joint à la présente Circulaire.

5

« Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble Conférences 2015

En août et septembre de cette année, pour la deuxième fois depuis 2012, auront lieu des conférences communes réunissant tous les groupes professionnels ainsi que les présidences de paroisse. Le choix du thème principal « Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble » fait écho au processus visionnaire que les Eglises développent sous la devise « Poser des questions – Trouver des réponses – Etre Eglise » et qui s'étendra de 2015 à 2017. (Cf. article no 4 et dépliant parmi les annexes). L'année 2015 est consacrée au volet « Poser des questions ». Les questions essentielles auxquelles il s'agit de trouver des réponses afin de dessiner ensemble l'Eglise de l'avenir, seront récoltées lors des conférences.

Le Conseil synodal se réjouit d'y inviter tous les membres du corps pastoral, les présidences de paroisse, les catéchètes, les diacres ainsi que les collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux. A la mi-mai, vous recevrez une invitation et de plus amples informations à ce sujet.

La participation à ces conférences est obligatoire, mais le choix de la date et du lieu vous incombe ; il vous suffit de vous inscrire pour l'une des onze dates suivantes :

Dates et lieux :

- Lundi 10 août 2015 à Interlaken : maison de paroisse, Herziggässli 21, 3800 Matten.
- Mardi 11 août 2015 à Langenthal : Forum Geissberg, Melchnaustrasse 9, 4900 Langenthal.
- Lundi 17 août 2015 à Berne : Bürenpark, grande salle, Bürenstrasse 8, 3007 Berne.
- Mardi 18 août 2015 à Berthoud: maison de paroisse, Lyssachstrasse 2, 3400 Berthoud.
- Mercredi 19 août 2015 à Köniz : Kulturhof Schloss Köniz, Muhlernstrasse 11, 3098 Köniz.
- Lundi 24 août 2015 à Bienne/Nidau (en français): maison de paroisse, Aalmattenweg 49, 2560 Nidau.
- Mardi 25 août 2015 à Spiez : centre communal, Lötschbergsaal, Thunstrasse 2, 3700 Spiez.
- Mercredi 26 août 2015 à Soleure : maison de paroisse, Solothurnerstrasse 11, 4562 Biberist.
- Lundi 14 septembre 2015 à Moosseedorf : maison de paroisse, Moosstrasse 4, 3302 Moosseedorf.
- Mardi 15 septembre 2015 à Thounne : maison de paroisse, Frutigenstrasse 22, 3600 Thounne.
- Mercredi 16 septembre 2015 à Lyss : hôtel Weisses Kreuz, Marktplatz 15, 3250 Lyss.

Horaires :

Accueil dès 17 h 30, début de la séance à 18 h 00, puis apéro. Fin de la conférence vers 21 h 30.

L'invitation accompagnée des documents nécessaires vous parviendra en temps utile, avant la première conférence. Le Conseil synodal se réjouit de vous rencontrer !

6

A l'intention des conseillers et conseillères de paroisse Manuel online

Depuis octobre 2013, le manuel online se trouve sur la page d'accueil de www.refbejuso.ch. Jusqu'à ce jour, les échos ont été positifs. Le manuel est constamment actualisé, de sorte à pouvoir donner les premières réponses à vos questions. Entre temps, nous avons complété le manuel pour les circonstances particulières sur le territoire ecclésial soleurois et jurassien. De même, le manuel complet est disponible en français sur la page d'accueil francophone de www.refbejuso.ch.

Cliquez sur les réponses qui vous rendent service et faites-nous savoir (ursula.trachsel@refbejuso.ch), si quelque chose manque ou n'est pas correctement inscrit.

7

Dimanche de l'Eglise 2016 « L'Eglise vous met en lien »

En 2016, le Dimanche de l'Eglise s'intéressera aux réseaux dont l'Eglise a toujours fait partie et à ceux – réels ou digitaux – qui sont les siens aujourd'hui.

Les réseaux ont existé dès les origines de l'Eglise : les patriarches qui se déplaçaient avec leurs tribus témoignent de mondes reliés entre eux. Jésus a parcouru la Palestine et noué des contacts. Les épîtres de Paul ont créé des réseaux, les moines itinérants ont christianisé la Suisse et fondé des lieux de foi et d'échange. Aujourd'hui encore, les réseaux marquent fortement notre Eglise : dans un monde qui change à toute vitesse, les réseaux permettent de positionner l'Eglise et de la faire avancer. Le « World Wide Web » confère aux réseaux des dimensions encore plus extraordinaires. Pour l'heure, les Eglises et la société sont encore en train de chercher à comprendre les réseaux numériques et à s'en servir.

Le Dimanche de l'Eglise voudrait faire prendre conscience de ces liens et réseaux multiples, les entretenir et les célébrer. Chaque paroisse de notre territoire ecclésial fait partie de l'Eglise universelle ; en tant que telle, elle est reliée à des réseaux cantonaux, nationaux et internationaux. A cela s'ajoutent souvent des contacts avec d'autres communautés religieuses. La mise en réseau de la paroisse mène au monde, mais elle commence sur place : c'est ici que l'œcuménisme est vécu et que les contacts avec les paroisses voisines sont

entretenus. Il existe une multitude de liens avec des sociétés, des écoles, l'économie et des institutions. Beaucoup de paroisses se sont ouvertes aux réseaux numériques en créant leur propre site, elles se relient entre elles au travers des réseaux sociaux afin d'atteindre des catégories de personnes jeunes et mobiles, et de leur permettre de prendre part à la vie paroissiale de manière interactive. La confrontation avec des systèmes numériques en pleine expansion offrira aux équipes de préparation d'innombrables possibilités passionnantes pour la mise sur pied du culte.

Le Dimanche de l'Eglise 2016 entend sensibiliser les paroisses aux multiples réseaux réels et digitaux dont elles font partie. Cela permettra d'évoquer les opportunités, les dangers, les possibilités et les limites des réseaux numériques et réels, de renforcer les contacts avec les autres ou d'en nouer de nouveaux. Attention : il sera judicieux de prendre rapidement contact avec les spécialistes, sociétés, organisations et institutions susceptibles de collaborer au culte.

Pour la partie francophone du territoire ecclésial, la préparation du Dimanche de l'Eglise aura lieu en novembre 2015 au Centre de Sornetan. La date exacte sera communiquée ultérieurement. Sur le site www.refbejuso.ch / Dimanche de l'Eglise, des informations complémentaires seront publiées au cours de l'année.

8

Révision partielle

Règlement sur les stages du 16.12.2002

L'Ordonnance sur les stages du 16 décembre 2002 (OSTg; RLE 51.310) s'applique aux théologiennes et aux théologiens qui accomplissent leur stage pastoral dans une paroisse des régions de langue allemande des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Pour les candidates et candidats de la région francophone, il existe des dispositions spécifiques. La présente révision partielle vise à adapter l'ordonnance aux prescriptions étatiques et à la pratique. Il s'agit d'abord d'adapter l'art. 11 al. 1 de l'OSTg sur la question de la durée du stage aux dispositions contenues dans l'Ordonnance sur l'examen d'Etat permettant l'admission au ministère de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne du 9 septembre 2009 (RSB 414.122) et d'allonger la durée de ce dernier de 12 à 14 mois. La nouvelle réglementation s'appliquera pour la première fois à partir du 1^{er} août 2015. Il s'agit également de biffer la désignation de « cours de théologie pratique » qui a été abandonnée dans la pratique. L'ordonnance ne parle donc plus que de cours de stage.

Par ailleurs, le conseil de formation a fait état d'une tendance à l'augmentation de plus en plus marquée des demandes d'admission au stage de candidates et de candidats au stage pastoral en provenance d'une Eglise du concordat, alors qu'ils ou elles font l'objet d'une décision négative de la commission d'évaluation des aptitudes au stage pastoral centrée sur les potentiels, qu'ils ont échoué de manière définitive au stage pastoral ou qu'ils sont concernés par une procédure de recours contre une décision négative de la commission précitée. On ne trouve ni dans le recueil systématique des lois étatiques ni dans le recueil de lois ecclésiastiques de norme juridique qui permette de juguler ce « tourisme des stages ». Par conséquent, les Eglises réformées Berne-Jura.-Soleure devaient jusqu'ici admettre au stage pastoral bernois les candidates et candidats non-admis au Concordat sous réserve qu'ils remplissent les conditions contenues à l'art. 5 OStg. Compte tenu que dans certains cas, il s'agissait de candidates et de candidats présentant des personnalités relativement difficiles, l'investissement supplémentaire qui pouvait en résulter tant de la part du Conseil de formation, de la KOPTA et du/ de la pasteur-e maître de stage pouvait s'avérer conséquent. Désormais, aux termes de l'art. 12 al. 2 lett. f et de l'art. 12 al. 3 OStg, les candidates et candidats provenant du Concordat doivent remettre une déclaration (auto-déclaration) attestant l'absence de tout motif susceptible d'empêcher leur admission. Parmi les motifs de non-admission aux termes du nouvel Art. 5 al. 5 OStg figurent désormais une décision négative de la commission d'évaluation des aptitudes au stage pastoral centrée sur les potentiels, l'échec définitif au stage pastoral ou une procédure de recours contre une décision négative de la commission précitée. Le ou la responsable de la KOPTA doit en outre avoir la possibilité, dans les cas litigieux, de demander au concordat une confirmation correspondante. Le concordat adhère à cette proposition.

Dans sa séance du 15 janvier 2015, le Conseil synodal a adopté les articles partiellement révisés soit l'art. 5 al. 5, l'art. 8 al. 3, l'art. 11 al. 1, l'art. 12 al. 2 lett. f, l'art. 12 al. 3 et l'art. 16 et a prononcé leur mise en vigueur le 1^{er} avril 2015. L'ordonnance sur les stages peut être consultée sous le numéro RLE 51.310 dans le recueil des lois ecclésiastiques (www.refbejuso.ch; rubrique «Actes législatifs»).

Les textes législatifs peuvent être également commandés sous forme papier à l'adresse suivante: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25 (merci de joindre une enveloppe-réponse affranchie).

9

Collectes 2014 Résultats

La collecte destinée aux **Eglises suisses à l'étranger** a été versée à la Commission pour les Eglises suisses à l'étranger de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse FEPS. En 2014, elle a rapporté Fr. 35'872.80 (contre Fr. 35'884.10 en 2013, Fr. 38'626.34 en 2012 et Fr. 39'562.85 en 2011).

La collecte destinée aux **organisations œcuméniques internationales** a été attribuée au Conseil œcuménique des Eglises (COE), à la Communion mondiale d'Eglises réformées (CMER) et la Conférence des Eglises européennes (CEC). En 2014, Fr. 43'725.40 (contre Fr. 40'904.10 en 2013, Fr. 41'532.80 en 2012 et Fr. 45'014.40 en 2011) ont pu être versés à ces organisations.

La collecte du **Jeûne fédéral** a réuni, en 2014, Fr. 73'811.38 (contre Fr. 77'777.15 en 2013, Fr. 73'667.20 en 2012 et 68'477.65 en 2011. Cet argent a été transféré à Pain pour le Prochain.

10

Installations Du nouveau dans sept paroisses

Installation du **pasteur Bruno Wiher** (précédemment pasteur dans une autre fonction) le 25 janvier à l'église de Nidau par le pasteur Donald Hasler.

Installation de la **pasteure Silke Mattner** (précédemment pasteure dans une autre fonction) le 25 janvier à l'église de Barga par le pasteur Christoph Stücklin.

Installation de la **pasteure Karolina Huber** (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 1er février à l'église de Wohlen par le pasteur Michael Graf.

Installation du **pasteur Heinz Wulf** (nouveau au service des Eglises bernoises) le 1er février à l'église de Wohlen par le pasteur Michael Graf.

Installation de la **pasteure Ivana Fucik** (précédemment à Gadmen) le 8 mars à l'église de Meiringen par le pasteur Martin Gauch.

Installation du **pasteur Daniel Gerber** (précédemment à Jegenstorf Urtenen) le 8 mars à l'église de Wengi bei Büren par le pasteur David Schneeberger.

Installation de la **pasteure Tabea Glauser** (précédemment pasteure dans une autre fonction) le 8 mars à l'église de Lüsslingen par le pasteur Daniel Sutter.

Installation du pasteur Manuel Perucchi (nouveau au service des Eglises bernoises) le 22 mars à l'église de Muri-Gümligen par le pasteur Ulrich J. Gerber.

11

Marche de Pâques 2015 à Berne Marcher pour la paix

Pour la treizième fois de suite déjà, la marche de Pâques aura lieu le lundi 6 avril à Berne. Sous la devise « La paix crée de l'espace – créer de l'espace pour la paix », un grand nombre d'organiseurs font référence aux 50 millions de réfugiés de guerre dans le monde et en appellent à la solidarité avec les personnes concernées.

Beaucoup de conflits armés et de guerres sont aujourd'hui la cause du nombre incalculable de réfugiés et de leur souffrance. En particulier les guerres civiles ont provoqué ces dernières années un gros afflux de personnes en fuite. Simultanément, il y a toujours plus de cas où le droit humanitaire des peuples est méprisé et où les principes fondamentaux pour la défense de la population civile dans les conflits armés sont bafoués. C'est pourquoi la marche de Pâques appelle à la solidarité avec les réfugiés de guerre et exige que le gouvernement suisse continue de s'engager en faveur du respect du droit des peuples et d'interdire l'exportation d'armes.

Comme d'habitude, la marche de Pâques débute à 13 heures au Eichholz et conduit le long de l'Aar au centre-ville. Lors de la manifestation de clôture sur la place de la cathédrale – environ vers 14 h 30 – le syrien Ahmad Abo Alros parle de ses expériences comme réfugié. La secrétaire genevoise de la GSsA Amanda Gavilanes éclairera le thème de cette année du point de vue institutionnel. La manifestation sera accompagnée musicalement par le Cumbia Band bernois Los Vacios de Charly. L'équipe jurassienne de la ferme bio Schöni sera responsable de la restauration.

Le Conseil synodal prie cordialement les paroisses de lancer des invitations à la marche de Pâques à Berne.

Informations complémentaires et contact : Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, secteur OeTN-migration, Lisa Krebs, 031 340 26 07, oeme@refbejusa.ch ou lisa.krebs@refbejuso.ch, www.ostermarschbern.ch

12

Prochaine Circulaire
Délai de rédaction fixé au 15 avril 2015

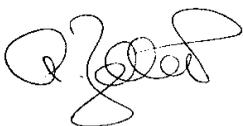
Pour la Circulaire de mai/juin, le délai de rédaction est fixé au 15 avril 2015. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au 15 avril aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au 20 avril au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le 23 avril à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} mars 2015 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable de la communication :



Hans Martin Schaer

Documents joints à la présente Circulaire

	Pasteur(e)s et Prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	Député(e)s au Synode	Catéchètes	Autres personnes Intéressées
Papillon « Vision Eglise 21 »	X	X	X	X	X	X	X
Appel à la collecte « Organisations œcuméni- ques internationales »	X	X					
Programme « Marche de Pâques »	X	X	X	X	X	X	X
Oeku « Un Temps pour la Création »			X	X		X	

Changements d'adresse

Veillez communiquer vos changements d'adresse aux Services centraux, zd@refbejuso.ch ou 031 340 24 24.

Abonnez-vous à notre Newsletter :

www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html.